

moins, naturellement, qu'ils aient été bénéficiaires d'une pension?

L'hon. M. Brooks: Ils y auront droit maintenant.

L'hon. M. Lesage: Très bien. Maintenant que le Gouvernement a décidé d'étendre le versement de l'allocation aux anciens combattants de la première guerre mondiale, même s'ils n'ont servi qu'au Royaume-Uni, pour quelle raison a-t-on fixé la période minimum à une année?

L'hon. M. Brooks: Monsieur le président, cette question a été étudiée attentivement par la Légion canadienne qui l'a recommandée ainsi. Le Gouvernement a jugé bon de suivre l'avis de la Légion canadienne à cet égard. Il faut aussi ajouter qu'un très grand nombre de soldats sont arrivés en Grande-Bretagne durant les derniers mois de la guerre. Je pense qu'il y en a eu de 30,000 à 40,000 ou même 50,000. Sauf erreur, les anciens combattants qui ont servi en France ou en Angleterre sont d'avis qu'ils ne devraient pas être inclus au moins actuellement.

L'hon. M. Lesage: Ce n'est pas une bonne raison. A mon avis, le Gouvernement devrait accepter la recommandation de la Légion seulement s'il y a d'excellentes raisons à l'appui. Il doit y avoir des raisons qui ont incité le Gouvernement à choisir la période d'un an, après la recommandation de la Légion, si l'on veut. On n'a pas choisi cette période d'un an comme cela. Pourquoi pas six mois, neuf mois ou quinze mois? Pourquoi un an?

L'hon. M. Brooks: Je réponds qu'il n'y a aucun doute qu'on a songé à six mois, neuf mois et peut-être trois mois et qu'on a décidé en faveur d'un an parce que les organismes d'anciens combattants ont trouvé que c'était une période logique. Voilà ma réponse.

L'hon. M. Lesage: Selon moi, la responsabilité qu'assume le Gouvernement quand il fait une recommandation à la Chambre va beaucoup plus loin que le ministre ne semble le penser. Il est bel et bon de dire qu'il s'agit de la recommandation d'une association. Mais le Gouvernement, agissant sur la recommandation de la Légion, doit avoir eu de bonnes raisons de le faire et je crois que le ministre devrait donner au comité les raisons pour lesquelles lui et le Gouvernement ont accepté comme exigence cette durée minimum d'un an.

L'hon. M. Brooks: Ma réponse à cela, monsieur le président, serait que le Gouvernement estimait que c'était une durée raisonnable.

[L'hon. M. Lesage.]

L'hon. M. Lesage: Pourquoi raisonnable, monsieur le président? Il doit y avoir une raison.

L'hon. M. Brooks: L'honorable député estime-t-il qu'elle n'est pas raisonnable?

L'hon. M. Lesage: Cela va beaucoup plus loin. Y a-t-il quelque catégorie spéciale que le ministre voulait écarter?

L'hon. M. Brooks: L'honorable député estime-t-il qu'elle n'est pas raisonnable?

L'hon. M. Lesage: Je n'ai pas dit cela. Monsieur le président, je ne suis pas ici en qualité de membre du Gouvernement pour défendre une ligne de conduite. Je suis ici pour veiller à ce que le Gouvernement donne à la population du pays les raisons pour lesquelles il propose telle et telle mesure législative. Je crois que cette question en particulier est raisonnable et qu'elle mérite une réponse.

L'hon. M. Brooks: L'honorable député peut très bien considérer sa question raisonnable mais son Gouvernement ne considérerait aucune durée comme raisonnable. Pendant nombre d'années la Légion a soumis ce mémoire au Gouvernement qui ne s'en est pas préoccupé du tout. Je tiens à lui dire qu'à mon avis, les anciens combattants de tout le pays regarderont la mesure comme une excellente chose et qu'ils seront fort reconnaissants au Gouvernement d'avoir choisi cette période d'un an. S'il est nécessaire de changer plus tard cette disposition, nous y réfléchirons.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, quand je suis intervenu pour la première fois, j'ai dit que, jusqu'ici, on n'avait pas encore décidé d'étendre l'allocation aux anciens combattants de la première Grande Guerre qui n'avaient servi qu'au Royaume-Uni, et j'ai ajouté la question suivante: maintenant que le Gouvernement a décidé d'étendre la mesure à ceux qui ont servi seulement au Royaume-Uni, pourquoi exige-t-on une période minimum de service d'un an là-bas? Au début j'avais accepté le fait qu'un gouvernement précédent n'avait pas jugé bon d'agir ainsi. Mais maintenant que le Gouvernement a pouvoir à décidé de le faire, je demanderai: "Pourquoi un an?" Je ne crois pas avoir reçu de réponse qui puisse satisfaire qui-conque à la Chambre.

L'hon. M. Brooks: Je ne crois pas que vous vouliez avoir une réponse satisfaisante. Je vous donnerai une raison. En 1914 et 1915, quand le premier contingent est parti en Grande-Bretagne, il s'est établi à Salisbury Plain. Ces hommes y ont souffert, comme le savent tous les anciens combattants. Ils habitaient sous la tente. Le temps était fort